



Association Les Mômes du Palais

Association soumise à la loi du 1er juillet 1901
Créée le 1er septembre 2023

N° SIRET 924 178 486 00016
N° RNA W751270881

[La presse en parle !](#)

Le Bulletin du Barreau - Lextenso - Le Village de la Justice - L'actu Juridique - La newsletter du Barreau



Objet de l'Association

Jeune association parisienne à destination des parents avocats parisiens créant du lien social tout en favorisant les moments festifs avec les enfants

L'association a pour objet social statutaire l'organisation de toutes activités extrascolaires pour les enfants et les petits-enfants des professionnels de Justice, notamment animations, fêtes, garderie, jeux, échanges dans le dessein de renforcer le lien intergénérationnel, faire connaître aux plus jeunes les métiers du droit et transmettre les valeurs des avocates et avocats.



Siège Social

55 avenue de la Grande Armée, 75116 PARIS

Tél : 01.44.05.19.96

Mail : lesmomesdupalais@gmx.fr
<https://www.les-momes-du-palais.com/>

Bureau de L'Association



Présidente : **Carole VERCHEYRE GRARD**, avocate au barreau de PARIS

Secrétaire : **Anne DEGRÂCES**, avocate au barreau de PARIS

Trésorière : **Eloïse SADEG**, avocate au barreau de PARIS



ASSOCIATION LES MÔMES DU PALAIS

Flashez moi !



ou connectez-vous sur

<http://les-momes-du-palais.e-monsite.com/>

De la naissance de l'association ...

Les avocats parisiens bien que très nombreux (**plus de 34 000 à Paris**) sont trop souvent seuls dans l'exercice de leur profession et partagent peu avec leur famille des moments de convivialité et festifs en rapport avec leur métier.



Ainsi malgré 900 naissances par an, les avocats parisiens n'avaient aucun événement festif à partager en famille avec leurs confrères.



family

Aussi, le tout premier projet porté par les Mômes du Palais a été l'organisation d'une grande fête de Noël pour les avocats et professionnels de la Justice ainsi que leurs familles.



Cette fête a eu lieu le 10 décembre 2023 au Tribunal de commerce de Paris et a permis un moment de convivialité et d'échanges renforçant non seulement le lien intergénérationnel mais aussi le sentiment d'appartenance à un corps.

Cette fête de Noël est le grand événement annuel de l'association mais ne sera pas la seule action de l'association.

... aux nombreux projets pour 2024

L'association a près d'une cinquantaine de bénévoles avec pleins d'initiatives pour rendre plus facile la parentalité des avocats.



Une dimension solidaire est intégrée à chaque projet



D'ailleurs avec l'arbre de Noël, une tombola a été organisée permettant de reverser à l'Association des Enfants de Curie la somme de 3 000 euros

ENJEUX FINANCIERS

Pour organiser sereinement nos deux grandes fêtes annuelles,



Nous avons besoin d'une aide financière car l'association est aujourd'hui uniquement financée par les adhésions et les dons de nos adhérents.



A titre informatif :

Le coût de l'adhésion est de :

- 10 euros pour les élèves avocats et les avocats de moins de 1 an ;
- 20 euros pour les avocats de moins de 5 ans et le personnel de leur cabinet ;
- 50 euros pour les autres avocats.

Nous recherchons du sponsoring financier à hauteur de 20.000 € pour



dont deux tiers seront utilisés pour la fête de Noël prévue le 8 décembre 2024
et un tiers pour la fête de printemps prévue le 28 avril 2024

En contrepartie du soutien financier à notre association, nous vous offrons une plus grande visibilité auprès d'un très large public d'avocats parisiens en y associant une dimension solidaire.

34 000 avocats dont la moitié ont moins de 35 ans sont concernés par votre soutien à notre association !

